REPUBLIQUE DU SENEGAL UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Bureau de la Formation permanente

Ecole des Auxiliaires des Douanes (EAD)



OBJECTIFS

Former des cadres supérieurs bien imprégnés des réalités modernes de la douane, du transit, des métiers des auxiliaires :

- Aptes à intégrer des groupes de haut niveau pour réfléchir et prendre des mesures économiques et financières;
- En mesure de diriger efficacement, d'orienter et de conseiller les entreprises ouvertes sur le commerce extérieur ;
- Capables de créer et de gérer des sociétés de transit;
- Ayant une connaissance approfondie de la gestion des dossiers contentieux et des procédures devant les tribunaux.

Former des déclarants en Douane maîtrisant les procédures de dédouanement, les techniques du transit, la facturation, la manutention et la consignation.

Former des assistants-déclarants maîtrisant les formalités du dédouanement et les procédures d'enlèvement.

FORMATION

I. FILIERES

- (1) Diplôme supérieur du transit (licence ou DDD + 2 ans d'expérience professionnelle en transit)
- (2) Déclarant en douane (Bac ou diplôme assistant + 2 ans d'expérience professionnelle en transit)
- (3) Assistant déclarant (BFEM +niveau 1ère).

II. MATIERES

- (1) essentiellement douanières :
 - Législation.
 - Système Harmonisé,
 - Contentieux.
 - Procédures

(2) autres:

- Transit
- Transport logistique
- Informatique douanière (GAINDE)
- Facturation et consignation
- Manutention portuaire
- Initiation à la bureautique

III. MOYENS

- Salles de cours bien équipées
- Salle informatique
- Bibliothèque
- Une équipe de formateurs douaniers et civils de haut niveau

<u>Cours</u>: Du lundi au vendredi 14h30-17h30 ou 17h30-20h30 et Samedi 09h-13h

TARIFS

Assistant déclarant ADD (BFEM + classe de lère)

A l'inscription: 92.000F dont:

- > 50.000 F de droit d'inscription
- > 32.000 F: 1ère mensualité
- > 10.000F : manuel SH

Scolarité

32,000 F

Durée de la formation

09 mois

Diplôme de Déclarant (BAC)

A l'inscription: 160.000F dont:

- > 150.000 F de droit d'inscription
- > 10.000 F : manuel SH

Scolarité 56.250 F (50.000 F le mois + 6250 F avance sur le mois de Juillet)

Réinscription (2^{ème} année) 150.000 F Durée de la formation 18 mois

Diplôme Supérieur de Transit (Licence ou DDD + 2 ans d'expérience professionnelle en transit après test de sélection)

A l'inscription: 210.000F dont:

- > 200.000 F de droit d'inscription
- > 10.000 F: manuel SH

Scolarité 67.500 F (60.000 F le mois + 7500 F avance sur le mois de Juillet)

Réinscription (2ème année) 200.000 F

Durée de la formation 18 mois

DOSSIER D'INSCRIPTION

- > 1 photo d'identité ;
- 1 extrait de naissance ou copie légalisée de la Carte nationale d'Identité;
- > 1 copie légalisée du diplôme ou de l'attestation de réussite ;
- > 1 CV pour DST.

 $\underline{\text{NB}}$: Tous les payements se font par WAVE. Les frais de transferts sont supportés par l'Ecole.

Tél: 77.332.66.28

Annexe Ecole des Douanes, Point E, Rue des Ecrivains en face Canal 4-Dakar

ECOLE DES AUXILIAIRES DES DOUANES

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

<u>Durée de l'année scolaire</u> : neuf (9) mois de Novembre à Juillet.

LES REINSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS COMMENCENT LE LUNDI 07 OCTOBRE 2024 :

- DU LUNDI AU JEUDI DE 09 HEURES A 13 HEURES ET DE 15 HEURES A 16 HEURES
 - LE VENDREDI DE 09 HEURES A 12 HEURES ET DE 15 HEURES A 16 HEURES MODALITES
- **REINSCRIPTIONS** (Etudiants de deuxième année)
- DST: droits de réinscription 200.000 F.
 Mensualités (60.000 F) payables à la fin de chaque mois de Novembre à Juillet.
- DDD: droits de réinscription 150.000 F.
 Mensualités (50.000 F) payables à la fin de chaque mois de Novembre à Juillet.

NB: Aucun auditeur ne peut se réinscrire s'il n'est en règle avec la comptabilité, au titre de l'année 2023/2024.

- **INSCRIPTIONS** (Etudiants de première année)
- DIPLOME DE DECLARANT EN DOUANE (DDD)
- Copie légalisée du Baccalauréat ou diplôme équivalent ;
- Extrait de naissance ou copie légalisée de la carte nationale d'identité;
- 01 photo d'identité;
- **160.000 F** (150.000 F : droits d'inscription +10.000 F : pour acquisition du manuel de Tarif Extérieur Commun), **Mensualités 56.250 F** (50.000 F le mois + 6250 F avance sur le mois de Juillet) payables à la fin de chaque mois de novembre à juin.

- ASSISTANT DECLARANT EN DOUANE (ADD)
- Copie légalisée du BFEM ou diplôme équivalent + certificat de scolarité de la classe de 1ère ou de Terminale;
- Extrait de naissance ou copie légalisée de la carte nationale d'identité;
- 01 photo d'identité;
- 92.000 F (50.000 F : droits d'inscription + 32.000 : 1ère mensualité + 10.000 F : pour acquisition du manuel de Tarif Extérieur Commun). Mensualités 32.000 F payables le 5 de chaque mois de novembre à juillet.
 - O DIPLOME SUPERIEUR DE TRANSIT (DST) : Admission après sélection
- 1. <u>Dépôt des dossiers de candidature</u> : du Lundi 07 au mardi 29 octobre 2024 à 17 heures

Composition du dossier sommaire :

- Copie légalisée de la licence ou d'un diplôme équivalent ou Diplôme de Déclarant en Douane de l'EAD + 2 ans d'expérience professionnelle en transit;
- Curriculum vitae (CV).
- 2. Sélection/ Test d'entrée : voie directe et professionnelle (Jeudi 31 Octobre 2024 à 9 heures à l'Ecole des Douanes)
- 3. Inscription administrative pour les candidats sélectionnés (Jeudi 07 novembre 2024)
 - Extrait de naissance ou copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
 - 01 photo d'identité;
 - 210.000 F (200.000 F : droits d'inscription + 10.000 F : pour acquisition du manuel de Tarif Extérieur Commun),
 Mensualités 67.500 F (60.000 F le mois + 7500 F avance sur le mois de Juillet) payables à la fin de chaque mois de novembre à juin.

NB: Tous les payements se font par WAVE. Les frais de transferts sont supportés par l'Ecole.

DEMARRAGE DES COURS : LUNDI 11 NOVEMBRE 2024

NB: en cas de nécessité, l'enseignement peut être bimodal (en présentiel et en ligne).